

Réponse à l'interpellation de Mme Nathalie Jaquerod

Sécurité à l'école

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité répond à l'interpellation de Mme Nathalie Jaquerod, conseillère communale, comme suit :

Préambule

L'interpellation a été déposée à la suite de la rixe qui s'est déroulée le 20 janvier 2013 au Collège Arnold-Reymond mettant aux prises des collégiens lausannois et pulliérans.

Plusieurs directions de l'administration communale et du Canton sont concernées par la sécurisation des écoles. Les responsabilités sont réparties comme suit :

- La Direction de l'établissement secondaire de Pully-Paudex-Belmont en qualité d'utilisateur des locaux ;
- La Direction de la jeunesse et des affaires sociales (ci-après DJAS) pour les mesures de prévention aux usagers des locaux ;
- La Direction des domaines, gérances et sports (ci-après DDGS) en qualité de propriétaire des lieux ainsi que pour la gestion et l'entretien des bâtiments ;
- Police Est Lausannois pour les aspects de sécurité des espaces publics, entre autres aux abords des collèges.

De manière générale, la Commune est propriétaire des bâtiments scolaires (primaires et secondaires). Elle est donc responsable de leur gestion ainsi que des dommages causés par

les bâtiments. Conformément à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les Communes sont responsables de leur maintenance et de leur exploitation. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du Canton de Vaud a, quant à lui, approuvé les directives et recommandations concernant les constructions scolaires. Le directeur doit, pour sa part, informer les autorités communales de tous dégâts portés aux locaux afin que ces dernières puissent les réparer.

Base légale

Les directives et recommandations concernant les constructions scolaires, édition juillet 2002, règlent les aspects relatifs aux infrastructures scolaires. L'article 1.02, intitulé « Mesures de sécurité », mentionne des contraintes sécuritaires relatives à la construction des bâtiments. Les textes actuels ne prévoient pas d'installation de sécurité (caméra, contrôle d'accès ou détection de mouvement) contre les intrusions mais uniquement des mesures techniques de construction et d'aménagement. Les Communes peuvent toutefois choisir d'installer des caméras, dans un but de sécurisation des bâtiments scolaires.

La plupart des écoles vaudoises ne sont actuellement pas équipées de caméras. Certaines communes, comme Lutry, Crissier, Lausanne ont toutefois mis en place des caméras de surveillance. Celles-ci sont satisfaites du système, qui facilite l'identification des auteurs d'infraction ou de violence, avec un effet préventif. Elles ont toutes constaté un certain effet dissuasif et préventif en matière de délits.

Etat de situation de la sécurisation des bâtiments

Actuellement la DDGS mène un projet global de sécurisation des bâtiments.

En 2012, plusieurs bâtiments ont déjà été sécurisés. Suite à diverses infractions, les Musées de Pully, la billetterie de l'Octogone, certains locaux informatiques, le secrétariat de l'établissement scolaire Arnold-Reymond et le poste de police ont été dotés de systèmes sécuritaires adaptés à leur usage spécifique. La DDGS a également fait l'objet d'une sécurisation dans le cadre d'une légère rénovation.

En complément des éléments sécuritaires techniques qui ont été et qui vont encore être apportés, la prévention a toujours été un des axes importants d'action des différents partenaires (Ville de Pully, Police Est Lausannoise, DJAS, établissements scolaires, Fondation de l'enfance et jeunesse, Etat de Vaud) pour la lutte contre la violence et les incivilités chez les jeunes.

Le service de police planifie régulièrement des patrouilles pédestres et préventives aux abords des bâtiments scolaires. Les agents de proximité ont des contacts réguliers avec les élèves rencontrés et les messages de prévention générale semblent être assez bien compris par la majorité des adolescents. A ce jour, peu de dégâts sont constatés ou relevés aux abords des écoles. En cas d'événements particuliers (ex : incivilités à proximité d'un établissement scolaire ou d'un bâtiment communal), des actions opérationnelles

préventives sont planifiées sur une certaine période pour identifier les auteurs et éviter ainsi que la situation ne dégénère.

Prévention

A l'école, la prévention dans divers domaines et la sensibilisation à la vie en communauté commencent déjà auprès des plus jeunes élèves de l'école enfantine. On peut citer notamment :

- les règles de vie en classe largement abordées par les enseignants ;
- la prévention routière dispensée par la police ;
- la sensibilisation à l'hygiène avec des interventions relatives à la prophylaxie, le contrôle dentaire ;
- la sensibilisation à l'environnement et au tri des déchets.

Pour les élèves les plus âgés de l'établissement secondaire, une large information et les premières actions de prévention commencent dès la rentrée scolaire du mois d'août par la remise d'une brochure d'informations aux parents et aux élèves. On peut trouver dans ce document toutes les informations relatives à la promotion de la santé et à la prévention, et notamment aux thèmes des conflits et de la violence, des dépendances, de la sexualité, des risques liés à l'utilisation d'Internet, etc.

Les coordonnées des professionnels de contact tels que maîtres de classe, médiateurs, infirmières ou psychologues scolaires, conseillers en orientation, doyens ou directeurs, figurent également dans cette brochure.

Toujours au mois d'août, le Directeur visite toutes les classes de son établissement pour se présenter et faire connaissance. C'est aussi l'occasion de transmettre les premiers messages de prévention au moyen d'un petit memento à l'usage des élèves et des parents qui traitent notamment des thèmes tels que l'alcool, les drogues, l'accès aux établissements publics, la consommation de tabac, les sorties nocturnes, les infractions, ou encore l'usage des armes.

Durant l'année scolaire, de nombreuses activités de prévention sont organisées et proposées par les enseignants, les médiateurs et infirmières ou par des troupes de théâtres lors de spectacle de sensibilisation notamment sur les thèmes suivants :

- prévention relative à l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux lors des cours d'informatique ;
- "Basta Baston" : théâtre interactif sur la violence ;
- espaces d'écoute et liens sociaux ;
- éducation sexuelle ;
- prévention alcool-tabac ;
- présentation des activités de l'Espace jeunes ;
- prévention SIDA ;
- prévention des dépendances (tabac, drogues, autres produits) ;
- informations diverses au travers du journal de l'école ou du comité des élèves ;

- prévention alimentation et mobilité.

Ces activités sont financées par l'établissement scolaire ou par la Commune.

Pour compléter ces actions, un animateur intervient à 80% auprès des classes primaires et secondaires dans un but préventif de socialisation, sensibilisation aux relations sociales et amélioration de l'estime de soi. La Commune subventionne cette activité auprès de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse qui en assure la gestion.

De plus, une structure d'accueil proposée par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse, « Espace jeunes », est ouverte aux adolescents de 12 à 18 ans. Ceux-ci sont accueillis par des professionnels dans un cadre chaleureux et un climat de confiance favorisant les échanges tout en mettant l'accent sur le respect et la tolérance.

Réflexions et mesures envisagées

A l'heure actuelle, la DDGS a l'intention de proposer à la Municipalité une prochaine phase de sécurisation des bâtiments communaux qui pourrait comprendre la pose de caméras notamment.

Dans le cadre du développement de sa Police de Proximité, Police Est Lausannois va former un collaborateur spécialisé, responsable de développer des concepts de prévention scolaire, routière, judiciaire et contre les incivilités ceci en collaboration avec les autres partenaires sécuritaires et de la prévention (écoles, milieu social, associations de quartier, etc.). Certains agents de proximité vont suivre prochainement une formation qui leur permettra de s'adresser particulièrement aux adolescents de 12-16 ans en abordant des thèmes de leur génération (drogues, incivilités routières, réseaux sociaux, etc.). En collaboration avec les directions des écoles, respectivement avec d'autres organismes de prévention, cette entité préventive sera à même d'organiser des séances thématiques sur un sujet particulier.

En étroite collaboration avec tous les partenaires, ces différentes actions de prévention et de sensibilisation se poursuivront ces prochaines années.

Les approches et thèmes abordés seront cependant adaptés et actualisés en fonction des observations et des problématiques relevées par les partenaires.

En outre, afin de faciliter la collaboration et la coordination entre partenaires, le groupe de travail « jeunesse » réunissant des représentants de la DJAS, la Police Est Lausannois, des établissements scolaires et l'« Espace jeune », sera prochainement réactivé.

Par ailleurs, une réunion à l'intention des parents d'élèves sera organisée par les établissements scolaires le 7 avril prochain dans le cadre des « Conseils régionaux de prévention et de sécurité (ci-après CRPS) ». Les CRPS ont été créés en 2009 afin de lutter contre les incivilités, notamment celles impliquant des jeunes. Dans ce cadre, un programme d'information et d'échange porté par les préfets est proposé à l'intention des

parents. Ce programme permet de dialoguer à propos des risques auxquels sont exposés les enfants, ainsi que des droits et devoirs des parents.

Enfin, dans le cadre de l'aménagement de l'accueil parascolaire, plusieurs espaces sont progressivement aménagés au collège Arnold Reymond et ouverts aux élèves lors des périodes hors cours. Il s'agit notamment :

- du hall d'entrée, atrium du collège, avec aménagement mobilier ;
- de la bibliothèque secondaire ouverte en dehors des périodes scolaires ;
- du réfectoire scolaire ouvert en journée ;
- de la bibliothèque-médiathèque communale.

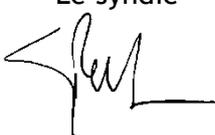
Afin que ces lieux puissent être utilisés en toute quiétude et sécurité par les élèves, un montant a été porté au budget communal 2014 afin d'être en mesure de mettre en place la surveillance et l'encadrement adéquat.

Conclusion

D'une manière générale, la Municipalité a la volonté de renforcer les mesures techniques et préventives nécessaires à la sécurisation des bâtiments. Elle a également l'intention d'assurer la meilleure sécurité possible en assurant la présence de policiers aux alentours des collèges. La DJAS, en collaboration avec tous les partenaires, veillera également à la pérennité, au suivi et à la coordination des mesures de prévention aux élèves telles que présentées précédemment. L'événement du 20 janvier 2014 survenu dans l'établissement scolaire Arnold Reymond confirme la nécessité d'une vigilance et de mesures préventives dont la réalisation a déjà été initiée.

La Municipalité confirme ainsi sa volonté de développer toute mesure visant à améliorer de manière optimale la sécurité en la Ville de Pully.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

| | | |
|---|--|---|
| Le syndic |  | Le secrétaire |
|  | |  |
| G. Reichen | | Ph. Steiner |

Pully, le 7 mars 2014